



Contrat droit à l'image shooting

Par **Raf Bouglec**, le **29/10/2018** à **14:53**

Bonjour à toutes et à tous !

Voici ma situation:

En 2015, j'ai posé pour une marque de coiffure haut de gamme pour un shooting photo et vidéo dont les clichés étaient destinés à :

- de la publicité sur le web
- la diffusion dans les salons de coiffure
- la réalisation de livres techniques pour un centre de formation en coiffure.

Le jour du shooting, nous (tous les modèles) avons signé un contrat qui devait nous être retourné signé de leur part.

Après plusieurs réclamations de ce contrat, je n'ai jamais eu de retour de leur part.

Voyant que je commençais à les interroger sur quelques points (possibilité de voir éventuellement les clichés avant diffusion, demande du contrat signé...) il m'ont annoncé qu'ils avaient pris la décision de ne pas diffuser mes clichés dans "la méthode de coupe de M.X".... étrange.

Je laisse un peu filer et un jour, une amie m'appelle pour me dire qu'elle avait vu ma tête en diffusion boucle dans un salon de coiffure.

Je ne sais pas si je suis réellement diffusé sur d'autres support mais en tout cas dans leurs salons et sur le Web certains.

Quels sont mes retour concernant :

- Le non retour du contrat
- Mes droits à l'image

Et comment procéder ...

Merci beaucoup pour votre aide.

Raphaël